

GRAND PRIX DES CCE

Projets étudiants à l'international 2023



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le Comité Régional des **Conseillers du Commerce Extérieur Auvergne-Rhône-Alpes** décernera le **5 juin 2023**, le douzième « **Grand Prix des CCE Auvergne-Rhône-Alpes, Projets étudiants à l'international** ». Le Grand Prix est ouvert aux étudiants de la région niveau **Bac + 2/3 et Bac + 4/5** au sein d'un **établissement d'enseignement supérieur (public ou privé) de la région Auvergne-Rhône-Alpes**.

Les étudiants doivent avoir réalisé un projet de **développement à l'international** pour le compte d'une **entreprise française ou internationale** (stage, implantation commerciale, recherche distributeurs, études de marché ou de faisabilité).

A quoi sert le Grand Prix ?

L'attribution du Grand Prix a pour but :

1. D'encourager un étudiant ayant déjà passé une épreuve et remis dans sa discipline un dossier de stage ou mémoire de fin d'études, sur un sujet ayant trait à **une activité internationale, pour le compte d'une entreprise ou d'une filiale française à l'étranger ou pour le compte d'une entreprise étrangère**. La conception écrite et la soutenance orale doivent intégrer à la fois les concepts académiques de son cursus, apporter une démarche originale à l'activité internationale de notre pays et pouvoir s'appliquer de manière concrète pour l'entreprise avec laquelle il a collaboré.
2. De constituer, par la remise de ce prix, une **ouverture internationale dans le futur parcours professionnel de l'étudiant** et une **reconnaissance** des lauréats par les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, experts des échanges internationaux.
3. De reconnaître et contribuer à valider, par l'attribution du prix à leurs étudiants, **l'approche à la fois universitaire, professionnelle et internationale** des établissements d'enseignement de la Région.
4. De valoriser un **travail réalisé sur l'international** par des étudiants

GRAND PRIX DES CCE

Projets étudiants à l'international 2023



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Conditions de recevabilité des dossiers

Le concours s'adresse à des étudiants ou des jeunes diplômés de **moins de 28 ans** suivant ou ayant suivi une formation diplômante, en initial ou en alternance.

- **BAC + 2/3 : projet réalisé en 1ère, 2ème ou 3ème année d'études**
- **BAC + 4/5 : projet réalisé en 4ème ou 5ème année d'études**

Un ou plusieurs dossiers peuvent être sélectionnés par l'établissement.

Composition du dossier (le dossier devra être complet)

- le formulaire d'inscription
- le dossier déjà créé dans le cadre du cursus existant
- une fiche synthèse du travail réalisé (2 pages max)
- une lettre du tuteur école expliquant pourquoi avoir choisi le dossier (2 pages max)



Remise du dossier avant le **lundi 24 avril 2023**

Clauses de confidentialité

- 1.** Le Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes sera garant de la discrétion requise pour que le contenu du mémoire ou projet soit traité de façon confidentielle entre les seuls membres du jury. Il ne peut cependant pas être garant de la confidentialité absolue de documents ayant déjà fait l'objet d'une diffusion publique.
- 2.** Les copies faites de chaque dossier présenté seront uniquement à l'usage des membres du jury CCE.
- 3.** La soutenance ne sera pas ouverte au public et se déroulera à huis clos, avec la seule présence du candidat et des membres du jury (CCE).

GRAND PRIX DES CCE

Projets étudiants à l'international 2023



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Les soutenances



Présence obligatoire de l'étudiant à la soutenance, ou exceptionnellement par visioconférence.

Durée : 30 minutes maximum, dont 15mn de présentation et 15mn de questions

Date : **Lundi 22 mai soutenance bac + 2/3**
Mardi 23 mai soutenance bac + 4/5

Le jury : Il est composé de **Conseillers du Commerce Extérieur de la France, experts de l'international**. Il délibère, après soutenance, sans la présence des candidats, en prenant en compte les critères généraux de la grille d'évaluation jointe en annexe.

L'exposé : il doit être clair et précis. Il doit définir l'objectif de la mission, du dossier ou du mémoire, sa problématique de départ, ses buts et la réalisation. Il peut être présenté en français ou en anglais, à la convenance de l'étudiant.

Le dossier : il devra traiter d'une problématique liée au développement à l'international ou de l'exportation d'une entreprise, qu'il s'agisse de développement commercial, de développement technologique ou industriel, de développement durable.

Le jury appréciera dans ses attendus la qualité et l'originalité du projet, ainsi que sa faisabilité en entreprise et sa pertinence, en terme de contribution à l'exportation, tant sur la forme que sur le fond du dossier et de l'exposé. Le jury sera particulièrement attentif au degré d'implication de l'étudiant dans la conduite du projet.

Conditions : le Comité d'organisation attribuera un bonus d'un maximum de 2 points pour départager les ex-æquo éventuels.

Le Comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

GRAND PRIX DES CCE

Projets étudiants à l'international 2023



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

La remise des prix

La remise des prix se tiendra lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera le **5 juin 2023**, en présence des Conseillers du Commerce Extérieur d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs partenaires sous le haut-parrainage de Monsieur Eric Cotte, directeur du CIC-Lyonnaise de Banque.

Les lauréats seront invités à la remise des prix.

Ils pourront également inviter une personne de leur choix de l'établissement à la remise des prix

Elle fera l'objet d'une couverture médiatique sous la responsabilité et le pilotage du Comité des CCE Auvergne-Rhône-Alpes, et donnera donc lieu à une diffusion publique, avec un impact particulièrement positif sur la notoriété et l'image des établissements concernés.

Ils nous soutiennent !

